

à remettre à chaque école pour une réservation

académie
Rennes
direction des services
départementaux
Ille-et-Vilaine
Éducation
nationale

INSCRIPTION AU REPERTOIRE DEPARTEMENTAL D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL OU D'HEBERGEMENT D'ELEVES DANS LE CADRE DES SORTIES SCOLAIRES DU 1^{er} degré

DIVEL B Bernadette PÉRISSÉ
1 Quai Dujardin
35000 - RENNES
☎ 02 99 25 11 31

**Décision de l'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'Education Nationale**

Favorable

Défavorable Motif :

Centre de Fénicat
Ferme de Fénicat
35170 - BRUZ

Responsable du centre : Isabelle SARTRE

☎ 02 99 41 16 30 contact@fenicat.fr

Suite à la dernière visite et à tous les contrôles effectués de votre établissement par la Circonscription I.E.N. CHARTRES DE BRETAGNE, je vous précise l'inscription au répertoire départemental de votre structure d'accueil d'élèves en sorties scolaires du 1^{er} degré avec ou sans nuitées.

Numéro d'inscription : **35 – 049** Date de la dernière visite : **27 février 2017**

La procédure de contrôle devra être renouvelée au minimum tous les trois ans.

☞ Lieu pouvant être inscrit au répertoire départemental - capacité d'accueil proposée :

sans nuitée

◆ Ages ou cycles autorisés : GS cycle 1 + cycles 2 et 3
→ Nombre d'élèves : 70 élèves par classe

avec nuitée

◆ Ages ou cycles autorisés : GS* cycle 1 + cycles 2 et 3
→ Nombre d'élèves : 64 élèves + 9 adultes maxi

Recommandations éventuelles : GS* uniquement en lit inférieur (38 lits simples)
Pas de couchage en lits superposés pour élèves – de 6 ans

à Rennes, le 19 septembre 2017

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'Education nationale,

Christian WILLHELM

